

Objet : Mémoire au Bureau des audiences publiques environnementales portant sur le projet de terminal méthanier GNL

Saguenay, le 20 octobre 2020

Par la présente, je souhaite vous exprimer mon malaise quant au projet de terminal méthanier GNL/Gazoduc (puisque les deux sont interdépendants, tel que nommés à la première partie des audiences). Ce malaise, c'est celui porté par une fille « Born and raise » à Chicoutimi, très attachée et impliquée dans son milieu. J'ai prévu vieillir dans ma région, parce que c'est l'endroit rêvé pour assouvir ma soif d'escalade sur roche et de grands espace tout en profitant de la vivacité d'un centre-ville grandiose. Ma région, j'y tiens et je veux son développement et sa pérennité. Mais attention! Je veux son développement, mais pas à n'importe lequel prix. J'aspire à une justice sociale et environnementale pour ma région d'amour. Je veux qu'on soit maître chez nous, qu'on soit décroissants dans notre façon de développer (pour être plus heureux avec moins, collectivement) qu'on garde vierges nos grands espaces verdoyants et montagneux.

Revenons au mot « malaise », que j'employais au début de mon texte. J'emploie ici ce mot qui pourrait aussi être remplacé par un sentiment d'inquiétude et de tension, tel que défini dans le dictionnaire Larousse. En effet, le projet dans les grandes lignes, ne cadre pas d'entrée de jeu dans mes valeurs. De là, le malaise. Je ne suis pas experte du domaine environnemental, industriel, maritime ou économique. Je suis simplement travailleuse sociale auprès d'une clientèle autochtone vivant en milieu urbain. Je suis une jeune professionnelle spécialisée au niveau des enjeux sociaux et communautaires touchant les Premières Nations. Dans la présentation, au jour 1, le promoteur a mentionné avoir consulté les communautés innues dans son processus d'élaboration du projet dans une optique de concertation. On a insisté sur le fait que les plans ont été adaptés au territoire de pêche à l'oursin de la communauté Essipit. J'ai rapidement sondé les personnes d'origine *innue que je côtoie au Centre d'amitié autochtone du Saguenay*, collègues et clients de la ressource (la plupart originaires de Mashteuiatsh, Pessamit, Uashat-Maliotenam). Tous nomment ne pas avoir entendu parler que leurs conseils de bandes respectifs aient été impliqués dans les discussions avec le promoteur. Ils ne nient pas que ces discussions aient pu avoir lieu. Toutefois, en tant que membre impliquées et

informés de leurs communautés (les Premières Nations avec qui je travaille quotidiennement sont généralement très intéressés par la vie politique de leur communauté d'appartenance), ils trouvent dommage de ne pas en avoir entendu parler. Ces gens m'ont mentionné qu'ils sont fortement en désaccord avec ce projet, lequel constitue une menace manifeste à la santé de notre mère terre. Je me questionne, en toute humilité et à la lumière de mon expérience, sur la légitimité des conseils de bande auprès de ses membres à se prononcer sur les conditions d'établissement d'un tel projet. L'hiver dernier, la division de la nation Wet'suwet'en au sujet du projet *Coastal Gaslink* a mis en évidence la division des Premières Nations quant à la légitimité réelle des décisions politiques prises par les conseils de bande tout comme la crise d'Oka la fait de manière fulgurante en 1990. Rappelons-nous que le conseil de bande est une instance politique conçue et imposée par les allochtones aux Premières Nations sous un régime colonialiste britannique. J'espère sincèrement que votre évaluation inclura une analyse des enjeux sociaux entourant la consultation/concertation des Premières Nations de sorte à favoriser une représentation réelle de leurs intérêts, outre que les intérêts économiques des conseils, lesquels ne correspondent pas toujours à ceux de leurs membres. Je vous laisse ici en note de bas de page un article fort intéressant à ce propos portant sur les droits ancestraux des PN en contexte d'exploitation industrielle extractive au Québec. On y mentionne, entre autre que : « Il se peut que des décennies d'application de la Loi sur les Indiens aient, dans certains cas, induit une dislocation des institutions traditionnelles et fait de la bande l'entité la plus à même de revendiquer la capacité de forger les pratiques foncières autochtones sur l'espace en cause au point d'en organiser l'occupation communautaire. Toutefois, une société extractive—tout comme l'État d'ailleurs—qui devra faire face à des revendications distinctes émanant de groupes familiaux, ou de regroupements de familles, ne devra pas prendre ces revendications à la légère. Il faudra éviter de considérer que tout groupe autre que la bande ne représente que de simples «dissidents» dont les droits sont entièrement assujettis à la volonté de la communauté. ». ¹

J'ai assisté en personne ou sur le net (entre deux rencontres au bureau) à la plupart des séances de la première partie des audiences. Le mot « malaise » a pris tout son sens pour moi à l'écoute de cette première partie du processus d'évaluation. En effet, j'étais profondément mal à l'aise qu'on laisse autant d'espace au promoteur pour défendre son projet, souvent de façon bien boiteuse. Certes, l'éloquence et les talents d'improvisation des intervenants représentants GNL Québec est évidente (je n'aurais pas pu faire mieux qu'eux). Mais il me semble que la pandémie a eu le dos bien large pour justifier le manque d'acteurs présents sur place pour répondre aux questions des citoyens. Dans un tel contexte, peut-être aurait-il été préférable de reporter les audiences. Le processus d'évaluation environnementale, j'y crois. Mais ce BAPE qui est le premier auquel je participe activement à vie m'a bien déçu puisque je n'ai pas senti qu'on répondait vraiment avec bienveillance et intérêt à mes questions, à nos questions.

¹ Otis, G. « Les droits ancestraux des peuples autochtones au carrefour du droit public et du droit privé : le cas de l'industrie extractive », *Les cahiers de droits*, Volume 60, numéro 2, juin 2019. [Repéré au] <https://www.erudit.org/fr/revues/cd1/2019-v60-n2-cd04678/1060983ar/>

Je l'ai nommé précédemment, je ne suis pas une experte. Toutefois, j'ai suivi attentivement le dossier de GNL/Gazoduc depuis les quatre dernières années et j'ai eu l'occasion de lire plusieurs articles signés par des experts de différents domaines. Qu'on parle des 40 économistes ayant « sonné l'alarme » (tel que mentionné dans le titre d'un article de *La Presse* portant sur la lettre signée par 40 économistes en 2019) à propos de la non-viabilité économique du projet, des 127 signataires du l'UQAC dont 101 professeurs et chargés de cours exprimant leurs réserves, des associations étudiantes représentantes de plus de 165 000 étudiants québécois qui ont lancées une campagne réclamant des décisions radicales telles que le rejet de GNL Québec pour accélérer la transition écologique et favoriser une justice environnementale et climatique, des quelques 250 médecins membres de *l'Association québécoise des médecins pour l'environnement* ayant signés une lettre prenant position contre Gazoduc et GNL Québec par souci de la santé des populations, des chercheurs du GREMM et de l'UQO ayant fait la demande d'un moratoire sur les projets de développement industriel impliquant un fort débit de transport maritime (pour ne nommer que ceux-là), il y a visiblement une forte offensive de personnes qualifiées et expertes dans leurs domaines respectifs exprimant des réserves non négligeables sur la viabilité environnementale, sociale, économique du projet.

Aujourd'hui, par valeurs personnelles, par attachement à ma région, par préoccupations environnementales et sociales quant à notre avenir et bien-être collectif en contexte d'urgence climatique, par souci de justice climatique et sociale pour tous et à la lumière de l'information que j'ai puisé de sources fiables sur le sujet, je me positionne contre GNL.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon mémoire.

Veillez recevoir mes plus sincères salutations.

Marie-Hélène Pelletier